

*ni par le crédit ni par les supplications de qui que ce soit, dit Grégoire, il n'ose jamais en élever quelqu'un aux saints ordres, si ce n'est celui qu'en montrent digne sa manière de vivre et ses actions* (46). Combien ce même évêque a-t-il besoin d'un mûr examen avant de confier aux prêtres nouvellement ordonnés les fonctions de l'apostolat !

S'ils n'ont pas été dûment éprouvés sous la surveillance vigilante de prêtres plus expérimentés, s'ils n'ont donné de nombreuses preuves de l'honnêteté de leur vie, de leur penchant pour les exercices de piété, de leur ferme volonté d'obéir à toutes les règles d'action suggérées par les traditions ecclésiastiques, ou appuyées sur une longue expérience, ou fixées par ceux mêmes que *l'Esprit-Saint a établis évêques pour régir l'Eglise de Dieu* (47), s'ils ne remplissent toutes ces conditions, ils exerceront le ministère sacerdotal non pour le salut, mais pour la ruine du peuple chrétien. Car ils susciteront des discordes, ils provoqueront des rébellions plus ou moins latentes, montrant au monde le triste spectacle d'un apparent désaccord de volontés dans notre assemblée, tandis que ces faits déplorables ne doivent être attribués qu'à l'orgueil et à l'indiscipline d'un petit nombre. Oh ! qu'ils soient complètement écartés de tout ministère, les fauteurs de discordes ! Car l'Eglise n'a pas besoin de tels apôtres ; ils ne sont pas les apôtres de Jésus-Christ crucifié, mais les apôtres d'eux-mêmes.

Il Nous semble avoir toujours présente devant les

---

(46) Registr. v, 63 (5b) ad universos episcopos per Hellad.

(47) Act., xx, 28.